



## CONSIGNES DE SANTÉ PUBLIQUE POUR L'ACCÈS AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS PENDANT LA PANDÉMIE

Version 30 avril 2020

**Tout d'abord, toutes ces personnes devraient être en isolement et ne devraient pas fréquenter des lieux publics, tels que des jardins collectifs ou communautaires :**

- Les personnes malades ou présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 (ex. : fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût).
- Les cas suspectés ou confirmés de la COVID-19.
- Les personnes qui ont eu un contact significatif avec les cas suspectés ou confirmés.
- Les personnes revenues d'un voyage à l'extérieur du pays, qui doivent s'isoler pour une période de 14 jours suivant l'arrivée au Canada.

- 1. Maintenez une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit.** Exceptionnellement, si vous ne pouvez maintenir cette distance, le port du couvre-visage est recommandé (ex. : transport d'un objet lourd ou d'un arbuste à plus d'une personne).
- 2. Lavez obligatoirement vos mains avant et après avoir fréquenté le jardin,** soit avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou avec un désinfectant (gel) à base d'alcool (au moins 60 %).
- 3. Toussez ou éternuez à l'intérieur de votre coude** ou dans un mouchoir et près de votre visage. Jetez vos mouchoirs à la poubelle et **lavez vos mains dès que possible.**
- 4. Évitez de partager du matériel et des équipements** en utilisant vos propres instruments de jardinage.
  - **Si ce n'est pas possible, procédez au nettoyage des outils et équipements partagés entre chaque utilisateur,** avec un produit désinfectant, selon son mode d'emploi, et ce que vous portiez ou non des gants de jardinage.
- 5. Lavez fréquemment vos mains après avoir touché tout ce qui est susceptible d'avoir été touché par d'autres jardiniers.**